



Engagement moral d'intérêt commun pour l'usage du Canyon de Curienne « Ternèze ».

Le canyon de Ternèze est un site magnifique, ludique, et facile d'accès où nous aimons tous pratiquer notre passion : le canyoning, que l'on soit un pratiquant amateur, professionnel ou encadrant de club.

Pour protéger ce site et assurer un libre accès à tous, le CDPC73 vous invite à respecter les préconisations ci-après. Le non-respect de ces principes, dont les fondements sont le partage et l'équité, pourrait entraîner des difficultés ou une suspension de la pratique pour tous.

Nous savons pouvoir compter sur vous.

En signant ci-après le présent engagement moral, je m'engage à respecter du 01/06/2020 au 31/12/2020, les préconisations d'utilisation du Canyon de Ternèze (Curienne 73), proposées par le Comité Départemental de Pilotage du Canyonisme en Savoie :

1) **Se stationner et/ou faire stationner** ses clients/participants sur le **parking** qui sera **défini** en début de saison par la commune de Curienne en concertation avec les représentants du CDPC 73 (toute l'année). Si possible, **favoriser le covoiturage** pour venir sur site.

2) **Utiliser le calendrier partagé** (toute l'année).

=> *Le calendrier se déclinera chaque jour de la saison de 08h à 18h par créneaux de 20' (l'heure étant celle d'entrée dans l'eau).*

=) *Chaque groupe se positionnera sur un créneau.*

=) *Le calendrier sera communiqué et rendu opérationnel pour le début de saison par le CDPC.*

=) *Le surbooking est interdit, merci de penser aux autres.*

=) *Libérer au plus tôt les créneaux annulés par tout moyen.*

3) Constituer des **groupes de 10 clients maximum + le guide** (période des vacances scolaires estivales).

4) Limiter son **temps dans l'eau à 01h30** après le début de son créneau horaire (période des vacances scolaires estivales).

5) Avoir une **attention forte et particulière à l'environnement et au voisinage** en sensibilisant tous les pratiquants.

6) Participer autant que faire se peut aux travaux de nettoyage et de remise en état du canyon en début et/ou fin de saison.

7) Participer si possible à la vie économique de la commune de Curienne (commerces – auberges – hébergements).

8) Informer le CDPC à l'adresse cdpcsavoie@gmail.com de toute difficulté rencontrée concernant le canyon, ce de manière générale.

Le _____ à

Nom et signature (indiquer l'entité représentée)